



NETOSORB

ABSORBANT GRANULÉS ANTIDÉRAPANT



- ▶ Argile naturelle calcinée pour l'absorption des liquides (huiles, mazout, émulsions, encres, détergents...).
- ▶ Double action : absorbant et antidérapant.
- ▶ Pouvoir d'absorption élevé particulièrement efficace sur les sols lisses et fragiles (carrelages, ciments peints,...).
- ▶ Évite la formation de boues glissantes et dangereuses.
- ▶ Ne laisse pas de traces résiduelles, ne tâche pas les sols.
- ▶ Produit inerte, totalement inodore et ininflammable.
- ▶ Facile à mettre en œuvre et à récupérer : s'élimine par simple balayage ou aspiration.
- ▶ Application intérieure/extérieure – produit adapté aux conditions climatiques difficiles.
- ▶ Conforme à la norme NFP 98-190 (usage routier).

Utilisable dans les environnements sales : routes, autoroutes, ateliers, garages, stations services, parking, aéroports, ports industriels, entrepôts,...

APPLICATION

Epandre le NETOSORB en quantité suffisante sur le liquide. Remuer le produit à l'aide d'un balai afin d'accélérer le processus d'absorption. Laisser agir 10 -15 minutes puis ramasser mécaniquement (balayage ou par aspiration) le produit.

CONDITIONS D'EMPLOI

Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage. Les absorbants contaminés par les produits polluants peuvent présenter les mêmes dangers que ces derniers. Ils doivent être manipulés, stockés et éliminés avec la même précaution.

CARACTÉRISTIQUES

Apparence : granulés
Couleur : beige doré
Odeur : inodore
Composition : Montmorillonite
Calcination : 900-1100°C
Densité apparente : 0,56
Densité tassée : 0.6
Granulométrie : 0,31 – 0.75 mm (norme ISO 3310-1)
Pouvoir absorbant (norme NFT 90-361) :
Eau : 119% de rétention
Hydrocarbures (gazoil) : 140% de rétention
Taux d'adhérence du revêtement traité (norme NFP 98-190) :
SRT2/SRT1 = 100%
Taux Emission de Poussières (norme NFP 98-190) : 0.5%

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

POUR UNE DÉMONSTRATION :
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT ZEP
OU LE SERVICE COMMERCIAL : 02 37 65 50 52

Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société **Pro5** www.pro5.fr

PROTECTION PRÉCONISÉE : lunettes.

D3039-1121

